



MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52  
[secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)  
[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

ARRETE N°2023-18RH

**Commune de BAYON**  
**ARRONDISSEMENT DE LUNEVILLE**  
**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT**  
**DE GRADE ANNEE 2023**  
Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux  
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de  
2ème classe

**Le Maire de la Commune de BAYON,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,  
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,  
Vu la délibération n°2023-35 du Conseil Municipal en date du 09/06/2023 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

**A R R E T E**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit au titre de l'année 2023

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
M. RABER Jean-Charles	1

**Total promouvables : 1**

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Total promus : 1**

Nombres d'hommes : 1

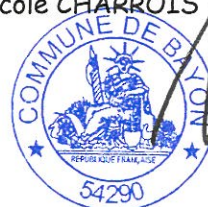
Nombre de femmes : 0

**Article 2 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à BAYON, le 26 octobre 2023

Le Maire,  
Nicole CHARROIS





MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52  
[secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)  
[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

ARRETE N°2023-19RH

Commune de BAYON  
ARRONDISSEMENT DE LUNEVILLE  
ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT  
DE GRADE ANNEE 2023  
Cadre d'emploi des techniciens territoriaux  
pour l'accès au GRADE de technicien principal de 2ème classe

Le Maire de la Commune de BAYON,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,  
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,  
Vu la délibération n°2023-35 du Conseil Municipal en date du 09/06/2023 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

A R R E T E

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade technicien principal de 2ème classe est fixé comme suit au titre de l'année 2023

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
M. GALLAIRE Eddy	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1  
Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1  
Nombre de femmes : 0

**Article 2 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à BAYON, le 26 octobre 2023

Le Maire,  
Nicole CHARROIS





MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52  
[secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)  
[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

ARRETE N°2023-17RH

**Commune de BAYON**  
**ARRONDISSEMENT DE LUNEVILLE**  
**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT**  
**DE GRADE ANNEE 2023**  
Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux  
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal  
de 2ème classe

**Le Maire de la Commune de BAYON,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,  
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,  
Vu la délibération n°2023-35 du Conseil Municipal en date du 09/06/2023 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

**A R R E T E**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit au titre de l'année 2023

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme LOUIS Sophie	1

**Total promouvables : 1**

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Total promus : 1**

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à BAYON, le 26 octobre 2023

Le Maire,  
Nicole CHARROIS



*he*